

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

La présente est une estimation indépendante du coût d'une mesure budgétaire indiquée dans le budget de 2021. La liste des coûts prévus par le DPB pour la mise en œuvre des mesures mentionnées dans le budget peut être consultée sur [son site Web](#).

Date de publication : 2021-05-20

Titre abrégé : Taxe sur les ventes de produits de luxe

Description : Mise en place d'une taxe sur les ventes, au point de vente, d'automobiles et d'aéronefs d'une valeur de plus de 100 000 \$ et de navires évalués à plus de 250 000 \$. La taxe ne s'appliquera qu'aux véhicules neufs servant pour un usage personnel. Son taux sera le moindre entre 10 % de la valeur totale du véhicule et 20 % de la valeur dépassant le seuil.

Cette taxe entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Données de base :	Variable	Source
	Registre d'immatriculation des aéronefs	Transports Canada
	Prix des aéronefs et des navires	Listes accessibles au public
	Prix des automobiles	PDSF accessibles au public
	Ventes d'automobiles	Ventes des constructeurs accessibles au public
	Inflation	Modèle économique du DPB
	Registre d'immatriculation et permis des navires	Transports Canada

Estimation et méthode de projection : L'approximation du chiffre d'affaires total des ventes d'automobiles et d'aéronefs de plus de 100 000 \$ et des navires évalués à plus de 250 000 \$ pour usage personnel a été faite à l'aide de données accessibles au public. Le DPB a lié le chiffre d'affaires au prix supposé correspondant des véhicules pour déterminer l'assiette fiscale éventuelle. Il a présumé une élasticité de -2,4, en se fondant sur des études universitaires portant sur les propriétaires de véhicules de luxe. Le DPB a présumé qu'il n'y aurait aucune répercussion sur les recettes tirées de la TPS/TVH.

Les taux de taxation suivants ont été appliqués pour la détermination des recettes fiscales éventuelles :

Automobiles et aéronefs :

1. 20 % de la valeur supérieure au seuil (100 000 \$) pour les automobiles et les aéronefs dont la valeur se situe entre 100 000 \$ et 200 000 \$;

-
2. 10 % de la valeur totale des automobiles ou des aéronefs d'une valeur supérieure à 200 000 \$.

Navires :

1. 20 % de la valeur supérieure au seuil (250 000 \$) pour les navires dont la valeur se situe entre 250 000 \$ et 500 000 \$;
2. 10 % de la valeur totale des navires d'une valeur supérieure à 500 000 \$.

Le DPB a présumé que les ventes de véhicules de luxe se remettraient des répercussions économiques de la COVID-19 d'ici 2022. En 2022, voire plus loin, les recettes fiscales éventuelles ont été augmentées selon les projections en matière d'inflation dans le modèle économique du DPB.

Sources de l'incertitude : On ignore quels seront les volumes de vente réels pour les véhicules de cette assiette fiscale. Pour les navires et les aéronefs, le DPB a utilisé les données relatives aux registres d'immatriculation et aux permis comme mesure indirecte du chiffre d'affaires. Les revenus estimés dépendent grandement de la répartition des prix du chiffre d'affaires total. Le DPB s'est fondé sur les listes et les PDSF accessibles au public pour déterminer de manière approximative la répartition des prix et des chiffres d'affaires. Leur répartition réelle pourrait être différente par rapport à ces exemples.

L'estimation du coût dépend de la reprise présumée des ventes de biens de luxe. Étant donné l'incertitude provoquée par la COVID-19, cette reprise des ventes pourrait diverger. Cette estimation dépend également des taux de change et de l'incertitude quant aux perspectives économiques.

On s'attend à un changement de comportement. L'ampleur réelle de ce changement est incertaine, et dépend de la sensibilité des consommateurs au prix.

Préparée par :

Jill Giswold <Jill.Giswold@parl.gc.ca>

Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coût total	-45	-150	-153	-156	-159

Renseignements supplémentaires

En millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Automobiles	-33	-110	-112	-114	-117
Navires	-9	-31	-32	-32	-33
Aéronefs	-3	-9	-9	-9	-9
Coût total	-45	-150	-153	-156	-159

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire, les chiffres négatifs l'augmentent.
- "-" = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.
- Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.